

ANNEXE B — GUIDE DE SOUMISSION DES DONNÉES EXIGÉES À PROPOS DE CHAQUE ENTREPRISE AU QUÉBEC

Le certificateur demeure lié par les obligations découlant du *Règlement interne sur l'accréditation des certificateurs*, du *Référentiel d'accréditation*, de la convention d'accréditation et toutes lois ou normes à laquelle son accréditation se rapporte.

L'organisme de certification accrédité doit déclarer au CAEQ les entreprises qui sont impliquées dans des opérations permettant d'obtenir un produit ou un service compris dans sa portée d'accréditation, et appartenant aux catégories suivantes :

- A. Les entreprises individuelles auxquels le certificateur a octroyé un certificat de conformité pour des produits qu'elles mettent en vente;
- B. Les entreprises opérant en organisation « multi-sites * » avec un système de contrôle interne ;
- C. Les entreprises détenant une attestation de précertification;
- D. Les entreprises détenant des attestations de services ou d'approbation d'intrants;

* Voir les définitions et critères dans le référentiel d'accréditation

Ensemble des données à fournir

A - Données générales sur l'entreprise
1. Nom commercial de l'entreprise qu'il s'agisse d'une personne morale, d'une société de personnes ou d'un particulier. Le nom doit être indiqué comme celui du Registraire des entreprises du Québec, si elle y est inscrite
2. Nom du contact (intervenant dans la certification)
3. Adresse complète du siège social de l'entreprise
4. Numéro de téléphone du siège social de l'entreprise
5. Numéro de télécopieur du siège social de l'entreprise
6. Courriel de l'entreprise
7. Site Web de l'entreprise
8. Codes servant à identifier l'entreprise : code d'identification attribué à l'entreprise par le certificateur (8.1) et le numéro d'entreprise du Québec (8.2)
9. Type d'entreprise : <ul style="list-style-type: none">a) Entreprise individuelle;b) Sous-traitant ou entreprise affiliée à une autre entreprise;c) Organisation multi-sites * : entreprise opérant avec d'autres entreprises ayant de multiples sites et possédant un système de contrôle interne
10. Date de décision de précertification par le certificateur (attestation)
11. Date de la première certification de produits par le certificateur
12. Catégorisation des autres services provenant des sites de l'entreprise (autre que les produits) <ul style="list-style-type: none">a) Services approuvés ;b) Intrants approuvés.
13. Date de retrait du certificat de conformité (13.1) et raison du retrait (13.2) <ul style="list-style-type: none">a) Annulation par l'exploitant;b) Annulation par le certificateur;c) Transfert de certificateur.

B - Données par site exploité par l'entreprise

14. Localisation (adresse, municipalité, province, pays, code postal) de chaque site mentionné au certificat
15. Date d'inscription de chaque site sur le certificat de l'entreprise
16. Date de la plus récente inspection annuelle de chaque site d'exploitation
17. Date de retrait du site du certificat de l'entreprise
18. Type(s) d'opération(s) desquels sont issus les produits certifiés provenant de chaque site. Un site peut avoir un ou plusieurs types d'opération : a) Production végétale; b) Production animale; c) Production acéricole; d) Récolte sauvage et produits forestiers non ligneux; e) Préparation et transformation; f) Boissons alcoolisées; g) Reconditionnement (emballage/étiquetage);
19. Superficie (en hectares) des surfaces associées à la production végétale ou aux récoltes sauvages par site
20. Aire d'exercice des animaux (m ²) par site
21. Nombre d'entailles incluses dans la certification de chaque site acéricole

C - Données sur les produits

22. Nom générique du (des) produit(s) ou culture(s) certifié(s) ou précertifié(s) pour chaque site identifié
23. Toute(s) marque(s) de commerce utilisée(s) par identifier les produits certifiés (incluant celles de distributeurs avec lesquels l'entreprise est liée par contrat). À défaut d'une marque de commerce distincte, confirmer que le nom de l'entreprise constitue la marque de commerce usuelle.
24. Pour les produits issus de production végétale, les superficies cultivées en hectare par chacun (annuellement)
25. Quantité moyenne ou observée du cheptel laitier, de ponte ou du nombre de ruches par site
26. Date de pré-certification des produits par site
27. Date de première certification de chaque produit ou culture sur le certificat attaché au site
28. Date de retrait ou de suspension de tout produit ou culture du certificat attaché au site
29. Normes et référentiels utilisés pour la certification : cahier des charges biologique du Québec et/ou régime Bio-Canada.

Transmission des données au CAEQ

Toutes les données mentionnées sur la liste qui précède doivent être compilées par le certificateur et transmises au CAEQ à l'exception des services et intrants où seules les données générales de l'entreprise (bloc A) doivent être transmises. Elles ne concernent que les entreprises basées au Québec.

Toutes les données susmentionnées peuvent être saisies directement par chaque certificateur via l'interface Web du SIPAB, au lieu d'être transmises par courriel dans le format prescrit. Si vous désirez plus de renseignements sur cette option de saisie, veuillez contacter le CAEQ.

Le certificateur doit fournir une mise à jour des données modifiées sur son client et ses produits au **début de chaque mois**. L'ordre présenté ici pour les données doit être respecté. Un exemple de fichier Excel est joint.

Il doit également informer le CAEQ de tout nouvel octroi, suspension ou retrait de certification ainsi que de tout changement de certificateur toutes les **deux semaines**.

La liste complète de toutes les entreprises doit être remise **une fois par année** lors de l'envoi du rapport annuel au cours du premier trimestre.

Le certificateur se doit de tenir et fournir des informations exactes et à jour. Il en assume la responsabilité.

Le CARTV se réserve le droit d'exploiter ses données, fournir des statistiques ou de répondre à des demandes d'organismes sur la base de ces informations fournies, tout en maintenant un degré de confidentialité et de protection des données personnelles approprié.